



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°6



Droit Privé

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

## Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Sylvie HENNION, Université Rennes 1

Experts :

Mme Rhita BOUSTA, Université Lille 2

Mme Delphine COSTA, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse

M. Eric GOJOSSO, Université de Poitiers

M. Henri OBERDORFF, Université Pierre Mendès France - Grenoble 2

M. Daniel SERRA, Université Montpellier 1

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Droit privé* (ED n° 6) de l'Université de Panthéon-Assas (Paris 2) constitue une école doctorale mono-disciplinaire mais qui intègre tous les champs scientifiques du droit privé et des sciences criminelles. Elle s'inscrit dans l'architecture des écoles doctorales de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) qui comprend aussi les écoles doctorales *Histoire du droit, Philosophie du Droit et Sociologie du Droit, Georges Vedel, Droit international, Droit européen, Relations internationales et Droit comparé* et *Economie, Gestion, Information et Communication* (EGIC).

Composée de 293 doctorants en 2011-2012, cette ED est adossée à 7 équipes d'accueil (EA) de droit privé de haute qualité scientifique et qui bénéficient d'une grande notoriété.

L'inscription dans le PRES Sorbonne Universités est encore embryonnaire dans la mesure où celui-ci vient, depuis peu, de créer un collège doctoral.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

### Fonctionnement et adossement scientifique

Le conseil de l'école doctorale est composé de 20 membres dont les 7 directeurs des centres de recherche, 1 personnel IATOS, 6 représentants étudiants et 6 membres extérieurs au domaine scientifique et au secteur socio-économique ; il se réunit 3 fois par an. Il n'y a pas de Bureau. L'ED ne dispose d'aucun secrétariat et de locaux propres. Le secrétariat est assuré, comme pour les autres ED, par un seul et unique agent qui assure l'ensemble de la mission recherche de l'Université, deux autres personnels de l'Université en charge du bureau des thèses s'occupant des inscriptions et des soutenances de tous les doctorants de l'Université Paris 2.

Il existe une page du site de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) consacrée à l'école doctorale n°6 mais pas de site spécifique. La communication avec l'ensemble des doctorants se fait par le biais d'envois électroniques groupés.

Dans le cadre de l'école doctorale de droit privé, le laboratoire de droit civil (EA 3384) détient le plus grand nombre de doctorants inscrits : 133 ; l'Institut de recherche en droit des affaires (EA 3047) : 56 ; l'Institut de recherche en droit des affaires (EA 3947, IRDA) : 56 ; le laboratoire de droit social (EA 3382) : 39 ; l'Institut de criminologie de Paris (EA 161, ICP) : 24, le Centre d'étude juridique et économique du multimédia (EA 4402, CEJEM) : 23 ; l'Institut Henri Desbois (EA 160, IRPI) : 10 et le Centre d'étude sur la fiscalité des entreprises de Paris (EA 4013, CEFEP) : 8. L'adossement scientifique de l'école que constitue l'ensemble de ces équipes de recherche est de très grande qualité.

L'ED n°6 a défini, dans le cadre de son conseil, une politique scientifique de champ de recherche qui, tout en étant adossée aux champs disciplinaires développés dans les centres de recherche, en constitue une approche distincte et interdisciplinaire. Celle-ci porte sur 4 thèmes : 1) Les métamorphoses du droit des personnes et de la famille, 2) L'évolution du droit de l'entreprise, 3) L'Europe et le droit privé, 4) L'articulation dans le champ du droit privé, des normes issues de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et du droit national. Si, toutefois, cette politique scientifique choisie ne conduit pas à articuler l'attribution des contrats doctoraux avec l'émergence de ces thèmes, elle permet, notamment, la réalisation de publications collectives offrant une vraie visibilité à l'école doctorale de droit privé.

En ce qui concerne le recrutement des doctorants contractuels, un concours annuel est organisé après obtention des résultats des master 2. Les contrats doctoraux (10) ne sont pas distribués en fonction de thématiques propres à l'école doctorale mais plutôt en fonction de l'excellence des candidatures. Le concours se déroule en deux temps : une sélection sur dossier, d'abord, puis une attribution après audition des candidats sélectionnés par le conseil de l'ED en formation de jury.

En ce qui concerne les inscriptions en thèse, le conseil de l'école s'assure de l'équivalence des diplômes des étudiants étrangers lors de leur première inscription avec une particulière vigilance afin de maintenir un degré d'exigence scientifique sensible. Hors cette hypothèse, le choix des sujets de thèse et des doctorants relèvent des équipes de recherche et des directeurs de thèse, le directeur de l'école doctorale n'intervenant que dans un second temps pour vérifier la qualité scientifique du candidat et la pertinence du sujet. La rareté des difficultés a été soulignée par le directeur.



L'attractivité de l'école est très importante. Elle se traduit, certes, par le fait que 27 % des doctorants sont titulaires de master 2 hors établissement mais surtout, par le fait que les étudiants français (hors établissement) et étrangers intègrent en très grand nombre l'Université au niveau du master 1 comme du master 2.

Si l'ED ne développe pas de politique internationale propre, elle bénéficie des fortes relations tissées par l'Université qui lui permettent de développer certaines actions (cotutelle, conférences de professeurs étrangers invités).

### Encadrement et formation

L'encadrement des doctorants constitue une volonté politique de l'ED qui aboutit à une incitation à la réduction de la durée des thèses et qui s'est traduite par la soutenance de 29 thèses en moyenne annuelle sur 2009, 2010 et 2011 (120 sur la période de référence). Ainsi, la durée moyenne des thèses est de 5 ans ; elle tombe à 3 ans si l'on excepte les thèses académiques et celles réalisées par des doctorants salariés (hors CIFRE).

Avec 84 enseignants-chercheurs, dont 41 professeurs et 5 maîtres de conférences titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), l'ED a la capacité d'encadrement utile avec un taux d'encadrement de 6,4 %. Néanmoins, de grandes disparités subsistent dans le nombre de thèses encadrées par HDR.

Il est à noter un nombre important de thèses en co-tutelles (15) fondées sur les accords de coopération entre l'Université de Paris 2 et d'autres universités étrangères. Le nombre de contrats doctoraux (30) permet d'étoffer les conditions financières et d'encadrement de doctorants. Il faut également souligner le nombre important, pour la discipline, de conventions CIFRE (14) ainsi que des financements Ministère des Affaires Etrangères (26).

De nombreuses formations propres à l'ED n°6 sont proposées mais non pas imposées (hormis pour les doctorants contractuels). Des formations relatives à l'insertion professionnelle sont ainsi mises en œuvre et portent sur la préparation tant aux emplois académiques (conférence d'agrégation de droit privé et de sciences criminelles ; intervention du président du CNU 01 sur la procédure de qualification) qu'aux métiers du Droit (conférences par des avocats, magistrats, juristes d'entreprise, etc.). Des formations relatives au travail doctoral sous forme d'un séminaire d'aide à la recherche bibliographique et à l'utilisation des banques de données numériques et de nombreuses conférences thématiques (conférences permettant, notamment, une ouverture internationale grâce à la participation importante de professeurs étrangers invités) sont offertes.

Il est à noter que la volonté de valorisation de ces formations pour les doctorants a entraîné la création fort intéressante de diplômes d'université fondés sur les formations doctorales dispensées. Il en est ainsi pour un séminaire d'Histoire du droit. Un diplôme universitaire relatif au système de *Common Law* devrait voir le jour en 2013 ainsi qu'une journée de l'ED avec des interventions de doctorants sur un thème de recherche fédérateur.

### Suivi et Insertion

Malgré le caractère parcellaire des informations figurant dans les tableaux du dossier (certains n'étant pas renseignés), le croisement des données permet de constater que le taux d'insertion est très satisfaisant dans l'enseignement supérieur (32 %) et dans le secteur privé (50 %).

La difficulté de réalisation du suivi professionnel tient au manque manifeste de personnel pour effectuer ces fonctions mais peut-être aussi à la conviction des membres du conseil de l'ED dans le caractère aisé de l'insertion professionnelle des titulaires d'un doctorat de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) issus de cette ED.

#### ● Appréciation globale :

Il s'agit d'une école doctorale qui délivre aux doctorants un encadrement scientifique de grande qualité leur permettant de les préparer à une insertion académique particulièrement remarquable et à une insertion aisée dans le secteur privé.

#### ● Points forts :

- Dynamisme du directeur.
- Qualité de l'encadrement, des formations proposées et de l'insertion professionnelle.
- Présence notable de contrats doctoraux et de contrats CIFRE.
- Développement d'une politique de recherche propre.

#### ● Points faibles :

- Indicateurs incomplets.
- Moyens matériels et humains de l'ED insuffisants.

## Recommandations pour l'établissement

La logique du périmètre scientifique de l'ED n°6 n'interdit pas de réfléchir à la porosité de formations proposées à d'autres ED de l'Université de Panthéon-Assas (Paris 2) dans le cadre de l'émergence du PRES Sorbonne Universités. L'accentuation de la politique d'ouverture internationale devrait, de même, être envisagée en synergie avec ce dernier.

Il serait, en outre, utile d'éclaircir la situation de doctorants inscrits cette école mais non rattachés à un de ses centres de recherche.

## Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : B
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement



Paris, le 19 avril 2013

*Affaire suivie par*  
Mission recherche  
Catherine Perrault  
Tel : 01.44.41.56.00  
[catherine.perrault@u-paris2.fr](mailto:catherine.perrault@u-paris2.fr)

Objet: Réponse du Président de l'université Panthéon-Assas au sujet du rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES pour l'école doctorale de droit privé ( ED n°6).

Mesdames et Messieurs les experts du  
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation de l'Ecole doctorale de droit privé ( ED 6) le 16 janvier 2013, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Le Directeur de l'école doctorale n°6, M. Bernard Teyssié a estimé que le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur son école doctorale n'appelait aucune observation de sa part.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

  
Guillaume LEYTE  
Président de l'université Panthéon-Assas